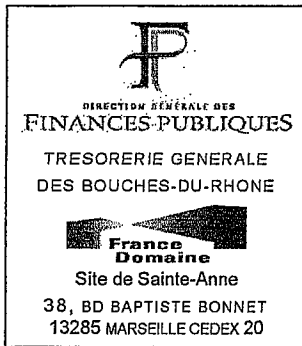




AVIS DU DOMAINE

Code du Domaine de l'Etat, art. R 4
Décret n° 86-455 du 14 mars 1986
Loi n° 95-127 du 8 février 1995
Loi n° 2000-1168 du 11 décembre 2001-article 23

N° : 2008-205V1905

Enquêteur : R. PELOUSE

Tél : 04 91 23 60 54 / Fax : 04 91 23 60 23

Mel : rene.pelouse@dgfip.finances.gouv.fr

V/ REF. : DUFH/BC/MR. Dossier suivi par Brigitte CREMADES. N° 13055 002 0657 PC PO du 25/10/2000

Communauté Urbaine MPM
Direction de l'Urbanisme,
du Foncier et de l'Habitat
BP 48014
13567 Marseille Cedex 02

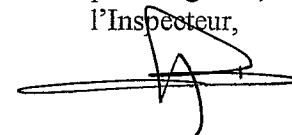
Objet : régularisation d'une cession gratuite de terrain.
Détermination de la valeur vénale actuelle d'une emprise
de 338 m² à détacher d'un terrain sis 22 boulevard Jean
Moulin / 26 rue Bravet à Marseille (5°).

Marseille le 5 janvier 2009.

COMMUNAUTÉ URBAINE	
MARSEILLE	
N° d'avis	02/01/00325A
Courrier	12 JAN. 2009
arrive le	
Original à :	T&DE
Copie à :	

En réponse à votre lettre du 31 octobre concernant une emprise de 338 m² à détacher, en bordure du boulevard Jean Moulin, des parcelles cadastrées « Baille » section A n° 20 et 21, j'ai l'honneur de vous faire connaître que sa valeur vénale actuelle est de **34 000 €**.

Pour le Trésorier Payeur Général,
et par délégation,
l'Inspecteur,


R. PELOUSE

DUFH Arrivée le : 16 JAN. 2009	
FONC	: BC
URBA	:
EIC	:
HAB	:
DIRECT	:
COMPTA	: